

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 D 00625

Numéro SIREN : 851 919 332

Nom ou dénomination : 20 LIBERATION

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2023 sous le numéro de dépôt 11797

20 LIBERATION
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 66 avenue des Alumines, Atrium Avon
13120 GARDANNE
851 919 332 RCS AIX EN PROVENCE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-cinq septembre,
A 17 heures,

Les associés de la société 20 LIBERATION, SCI au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 66 avenue des Alumines 13120 GARDANNE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés en entrant en séance.

Sont représentées :

- ✓ La SC EX², propriétaire d'1 part sociale, représentée par Monsieur Maxime AUBERT, son gérant ;
- ✓ La SARL BAMC GESTION, propriétaire de 999 parts sociales, représentée par Monsieur Maxime AUBERT, son gérant,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Maxime AUBERT, représentant la SARL BAMC GESTION, associé présent et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Maxime AUBERT, gérant non associé est présent.

Monsieur Bakir SIROUKANE, gérant entrant est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Remplacement du Gérant démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- la lettre de démission du gérant,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

BS HA

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport établi par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, prend acte de la démission de Monsieur Maxime AUBERT de ses fonctions de gérant à compter de ce jour.

En conséquence, elle décide de nommer Monsieur Bakir SIROUKANE, demeurant 22 rue Capitaine Galinat 13005 MARSEILLE, en qualité de gérant de la SCI 20 LIBERATION à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Bakir SIROUKANE déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés, le gérant partant et le gérant entrant.

Pour la SC EX²,

Monsieur Maxime AUBERT



Pour la SARL BAMC GESTION

Monsieur Maxime AUBERT



Le gérant entrant

Monsieur Bakir SIROUKANE

« bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions
de gérant



Le gérant partant

Monsieur Maxime AUBERT

